

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Motion de soutien aux lycéen·nes mobilisé·es pour leurs conditions d'enseignement

N°2026-086

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni le 08 octobre 2026 à 20h00, sous la présidence de Monsieur Jérôme CAUËT, Maire de Marcoussis, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Marcoussis.

Etaient présent.e.s sur 29 conseiller.ère.s : 24

M. Jérôme CAUËT, Mme Hébé POUCHOU, M. Jules THOMAS, Mme Emmanuelle GREZE, M. Enzo SODANO, Mme Katia TOMÉ, Mme Arlette BOURDELOT, Mme Véronique MILELLI, M. Thierry CUISIN, M. Olivier THOMAS, M. Christophe ROYER, M. Philippe ARNAUD, M. Philippe PRAS, Mme Sandrine COFFINET, Mme Natacha EL HAYEK, Mme Fabienne LAFON, M. Damien ROUSSEAU, M. Sébastien BOUET, M. Olivier CORPACE, Mme Noémie GERVET MOUCHAIN, Mme Nathalie DEGUEN, M. Frédérick BABY MARINPOUY, Mme Jade BENADY, M. Léon CLEMENT.

24 présent.e.s formant la majorité des membres en exercice.

Absent.e.s excusé.e.s ayant donné procuration : 5

Mme Sandrine BOËTE à Mme Natacha EL HAYEK
M. Patrick MOUCHELIN à Mme Hébé POUCHOU
M. Gilles GUILLAUME à Mme Arlette BOURDELOT
Mme Laurence AMICHAUX à Mme Fabienne LAFON
Mme Virginie DA CRUZ à Mme Katia TOMÉ

Absent.e : 0

Nombre de votant.e.s : 29

Mme Véronique MILELLI a été désignée secrétaire de séance.

Rapporteur-e : Madame Héb   POUCHOU

CONSID  RANT que depuis plusieurs jours, notre pays est travers   par une mobilisation lyc  enne d'une ampleur particuli  re. Que le 1^{er} octobre, 1 027 lyc  es sur les quelque 3 700 que compte notre pays   taient concern  s par la mobilisation, dont 222   tablissements bloqu  s ;

CONSID  RANT que nous pourrions ne retenir de cette mobilisation que les blocages, les affrontements, les d  gradations ou les images qui nous parviennent chaque jour, mais ce serait passer    c  t   de l'essentiel :

- Avant les blocages, il y avait des alertes,
- Avant la col  re, il y avait des difficult  s,
- Avant les affrontements, il y avait des revendications ;

CONSID  RANT qu'avec ses nombreux dysfonctionnements, ses injustices et tous ceux qu'il laisse de c  t  , Parcoursup est devenu une v  ritable machine    angoisses. Il est urgent de mettre fin    cet outil, mais aussi d'ouvrir de nouvelles places dans l'enseignement sup  rieur afin de mieux r  pondre aux attentes d'une g  n  ration sacrifi  e aux coupes budg  taires,    l'angoisse climatique et aux menaces de guerre ;

CONSID  RANT que les difficult  s   voqu  es sont les suivantes : Des professeurs absents ou non remplac  s, des postes non pourvus, des classes surcharg  es, des personnels qui manquent, des b  timents d  grad  s, des inqui  tudes sur l'orientation, Parcoursup et leur avenir ;

CONSID  RANT que derri  re toutes ces revendications, il y a une demande finalement tr  s simple : avoir les moyens d'  tudier dans de bonnes conditions et pouvoir croire en leur avenir ;

CONSID  RANT que cette r  alit  , nous la connaissons ici, sur notre territoire. Au lyc  e de l'Essouriau, d  s janvier dernier, des enseignant-es et des personnels s'  taient mobilis  s pour alerter sur la d  gradation des b  timents et sur leurs conditions de travail, notamment concernant l'entretien et la restauration. La R  gion avait contest   cette analyse, en rappelant que des travaux   taient engag  s et qu'elle consid  rait les effectifs d'agents suffisants ;

CONSID  RANT que quelle que soit l'appr  ciation que l'on porte sur ces r  ponses, une chose est certaine : l'alerte existait avant la mobilisation actuelle. Et l'Essouriau n'est   videmment pas un cas isol  . Dans de nombreux   tablissements d'  le-de-France, les m  mes difficult  s sont   voqu  es : postes non pourvus, classes surcharg  es, manque de personnels, conditions mat  rielles difficiles ;

CONSID  RANT que et derri  re les revendications, des choix budg  taires. Selon la F  d  ration syndicale unitaire (FSU), les dotations de fonctionnement des lyc  es publics ont perdu au moins 10 % en valeur r  elle entre 2022 et 2026, tandis que le forfait d'externat vers   aux lyc  es priv  s a   t   revaloris   en 2026 de 3 millions d'euros ;

CONSID  RANT que cette diff  rence d'  volution interroge les priorit  s budg  taires de la R  gion, alors m  me que les   tablissements publics font   tat de besoins importants pour assurer des conditions d'accueil et d'enseignement satisfaisantes ;

CONSID  RANT que lorsque les moyens publics sont contraints, notre priorit   doit   tre de r  pondre aux besoins de l'  cole publique, celle qui accueille l'ensemble des   l  ves et qui constitue le socle du service public;

CONSIDÉRANT que car derrière les chiffres, il y a une réalité très concrète :

- Un professeur absent et non remplacé, ce sont des heures de cours perdues.
- Un poste vacant, ce sont parfois des semaines sans enseignement dans une matière.
- Une classe surchargée, ce sont des conditions d'apprentissage qui se dégradent.
- Un personnel qui manque, ce sont des missions qui deviennent plus difficiles à assurer.
- Un bâtiment dégradé, ce sont des centaines de jeunes et de personnels qui vivent quotidiennement ces difficultés.

C'est cette réalité que nous devons entendre derrière la mobilisation ;

CONSIDÉRANT que nous devons également parler des faits, et ils sont graves. Aucune revendication ne peut justifier les violences, les agressions contre des personnels ou des policiers, les incendies ou les dégradations. Ils doivent être condamnés sans ambiguïté ;

CONSIDÉRANT que condamner ces violences ne peut pas nous conduire à renoncer à une autre exigence fondamentale : celle de la protection de notre jeunesse. Et cette question résonne particulièrement avec une précédente motion que nous avons portée dans cette même assemblée, consacrée aux violences faites aux femmes et aux enfants. Nous demandons alors à la puissance publique d'être au rendez-vous de sa responsabilité : prévenir, protéger, accompagner et mettre à l'abri celles et ceux qui sont victimes de violences ;

CONSIDÉRANT que cette exigence ne peut pas être à géométrie variable. Aujourd'hui, ce sont des adolescents que nous devons protéger ;

CONSIDÉRANT qu'à Saint-Ouen-l'Aumône, un lycéen de 14 ans a été blessé au visage par le tir d'un lance-grenades Cougar. À Tours, un autre lycéen a été grièvement blessé à l'œil. Plusieurs enquêtes ont été ouvertes.

Et ce lundi, à Lens, un lycéen de 15 ans a perdu une main après l'explosion d'une grenade de désencerclement. Cela doit nous interroger collectivement ;

CONSIDÉRANT que la puissance publique ne peut pas seulement être celle à laquelle nous demandons de protéger les femmes victimes de violences, les enfants et les personnes vulnérables. Elle doit également être exemplaire lorsqu'elle exerce elle-même la force. Notre exigence doit donc être la même : protéger. Parce que l'État détient l'usage légitime de la force, il porte une responsabilité particulière dans la manière dont cette force est utilisée. Elle doit être nécessaire, proportionnée et contrôlée ;

CONSIDÉRANT que demander que cette exigence soit respectée ne signifie pas condamner l'ensemble des forces de l'ordre. De la même manière, soutenir les revendications des lycéen·nes ne signifie pas cautionner les violences commises par certain·es. La République ne nous demande pas de choisir entre l'ordre et la liberté. Elle nous demande de garantir les deux ;

CONSIDÉRANT que c'est ce que nous devons à notre jeunesse. Un·e jeune qui s'intéresse aux moyens de son lycée, qui interpelle les pouvoirs publics et qui manifeste pacifiquement n'est pas un problème pour la République, il est déjà un citoyen qui la fait vivre. Notre rôle n'est pas de parler à sa place. Il est de l'écouter. Notre rôle n'est pas de récupérer sa mobilisation. Il est de faire en sorte que sa parole puisse être entendue. Et notre rôle n'est pas de détourner le regard lorsque des mineurs sont blessés. Nous devons leur garantir les moyens de s'instruire, la liberté de s'exprimer et le droit d'être protégés ;

CONSIDÉRANT que c'est pourquoi nous devons exprimer notre solidarité avec les lycéen·nes qui se mobilisent pacifiquement pour de meilleures conditions d'enseignement. Mais nous devons également exprimer notre préoccupation face aux violences dont des mineurs ont été victimes. Parce qu'une République qui croit en sa jeunesse doit être capable de faire trois choses :

- l'instruire,
- l'écouter,
- la protéger.

Et lorsqu'elle demande à cette jeunesse de croire en ses institutions, elle doit être capable de lui montrer, par ses actes, qu'elle peut elle aussi croire en la République ;

Le Conseil municipal :

- **EXPRIME** sa solidarité avec les lycéen·nes qui se mobilisent pacifiquement pour de meilleures conditions d'enseignement ;
- **EXPRIME** sa préoccupation face aux violences dont des mineurs ont été victimes ;
- **RAPPELLE** la nécessité de garantir à la jeunesse les moyens de s'instruire, d'être entendue et d'être protégée ;
- **RÉAFFIRME** son attachement à une école publique disposant des moyens nécessaires pour assurer des conditions d'accueil et d'enseignement satisfaisantes ;
- **RAPPELLE** que lorsque la République demande à sa jeunesse de croire en ses institutions, elle doit être capable de lui montrer, par ses actes, qu'elle peut elle aussi croire en la République ;
- **DIT** que la présente motion sera adressée aux ministres de l'Éducation nationale et de l'Intérieur, au recteur de l'académie de Versailles, à la directrice académique des services de l'Éducation nationale (DASEN), à la préfète de l'Essonne, à la présidente de la Région Île-de-France ainsi qu'aux organisations lycéennes.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Le Maire,
Jérôme CAUËT

